

AVIS PUBLIC **CONSULTATION ÉCRITE**

(EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 582-20)

Aux contribuables

Est donné, par les présentes, par la soussignée :

Qu'une consultation écrite se tiendra du mercredi, **14 octobre 2020**, au vendredi **30 octobre 2020**, à la salle municipale située au 1962, boulevard St-Joseph Ouest, à Saint-Majorique-de-Grantham concernant le projet de règlement numéro **582-20 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur et concernant la modification des zones résidentielles H11 et H12.**

Que le conseil de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, suite à l'adoption par résolution, lors de sa séance ordinaire du 7 septembre 2020, d'un projet de règlement portant le numéro 582-20 et visant la modification du règlement de zonage 382, tiendra une consultation écrite sur ce projet de règlement. Cette consultation écrite remplace l'assemblée publique de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que toute personne intéressée pourra transmettre ses observations par écrit à la municipalité avant 16h00, le 30 octobre 2020 par la poste, par dépôt dans la boîte prévue à cette fin aux bureaux municipaux, par le site web de la municipalité à l'adresse suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/> ou par courriel à :

Mme Émilie Trottier, secrétaire trésorière
Consultation écrite PROJET DE RÈGLEMENT 582-20
1962, boulevard Saint-Joseph Ouest, Saint-Majorique-de-Grantham, J2B 8A8
dg@st-majorique.ca

Que les zones visées par ce règlement sont les zones à vocations résidentielles H11 et H12

Que l'objet de ce projet de règlement est l'intégration des lots 4 435 128, 4 435 118 et 4 435 136 de la zone H11 à la zone H12

Que cette modification vise une disposition susceptible d'approbation référendaire

Que l'assemblée publique de consultation qui devait être tenue le 5 octobre 2020 suite à l'adoption du projet de règlement numéro 582-05 sera remplacé par un appel de commentaires écrits.

Que l'illustration des zones visées, ce projet de règlement et son résumé sont disponibles en consultant le site web de la municipalité en consultant le lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Le projet de règlement numéro 582-20 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham en suivant le lien suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous à urbanisme@st-majorique.ca

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 14ième jour du mois d'octobre 2020.



Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière



PROJET RÈGLEMENT 582-20	CLIENT SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM	LÉGENDE Zone résidentielle Lots ajoutés à zone H12 Zone agricole		
TITRE LOCALISATION DES TERRAINS AVANT MODIFICATION	EMPLACEMENT SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM	CONCESSIONNAIRE PAR MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM	ÉCHELLE 1:1 000 DATE 06.08.2020	

